



COMPTE RENDU CE SIEGE DU 17 & 18 MAI 2016



francetélévisions

FO et la CGT ont fait des déclarations liminaires relatives à la Loi travail avant le déroulement des points à l'ordre du jour.

1. INFORMATION/CONSULTATION SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES PERSONNES ASSURANT LA COUVERTURE DU TOUR DE FRANCE

La direction annonce que le Tour de France 2016 va être un peu plus simple que les autres années.

Principaux changements :

- ✦ les prestataires des véhicules vidéothèque seront mieux installés,
- ✦ le médecin aura désormais un vrai cabinet fermé.



Les questions des élus ont tourné autour des plannings et des vacances des personnels affectés sur le Tour de France.

La direction précise que les cas soulevés par la décision de justice au CHSCT, concernent le Tour De France 2013. Cette décision était relative principalement à une étape Départ en Corse. Le problème étant sur les relevés d'activité des chauffeurs des camions « Village départ ».

Autres interventions des élus :

Concernant les plannings des chefs monteurs, il a été fait remarquer qu'ils étaient planifiés sur les 2 premières semaines entre 10 et 11 jours consécutifs, sans compter les voyages.

1. INFORMATION/CONSULTATION SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES PERSONNES ASSURANT LA COUVERTURE DU TOUR DE FRANCE (SUITE)

Il a été demandé à la direction, combien de personnes de Malakoff participaient au Tour 2016. Réponse de la direction : aucun.

Une grande polémique s'en est suivie sur le cas de Malakoff.

De nombreux élus ont également fait la remarque en s'interrogeant sur l'absence des personnels de Malakoff alors que des CDD sont planifiés.

La direction précise que c'est une opération extrêmement compliquée, que chacun doit être à la bonne place et rodé au système. Chaque année, il y a une reconduction du personnel car il n'y a pas de temps de formation de prévu. Le Tour de France (TDF) demande une fidélisation et une grande connaissance du sujet.

FO a demandé

- ⇒ s'il y avait eu des consultations en interne concernant les CDI en prenant en exemple le service maquillage qui a été consulté pour l'arrivée du Tour mais pas pour le départ.
- ⇒ Quid des chargés de production qui attendent l'avenant n°6 qui concerne notamment le forfait-jour ?
- ⇒ Quid de la réaction des CE des filières de Strasbourg et de Lyon quant à la planification ? Concernant notamment les 11 heures de coupure entre le repos hebdomadaire et les journées travaillées.

La direction a précisé que les salariés ne faisaient en aucun cas les deux événements TDF et JO. Elle précise que le directeur de production fait le Tour De France puis les JO, mais seulement pour faire de l'antenne et non pour la préparation des phases opérationnelles des JO.

VOTE POSITIF : 16 votants, **15 pour**, 1 abstention.

Les élus du CE demandent le réalisé de cette opération ainsi que l'intégration maximum de CDI pour les années futures..

2. INFORMATION/CONSULTATION SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES PERSONNES ASSURANT LA COUVERTURE DE L'OPÉRATION DES JO À RIO ET PARIS DU 05 AU 21 AOUT 2016

La direction précise que les appels d'offres ont été envoyés aux services concernés y compris à Malakoff. Environ 250 personnes seront sur place tout personnel confondu (équipes techniques, journalistes, consultants...)

Des chauffeurs avec des navettes sont prévus pour la sécurité et pour un gain de temps.

Les JO 2016 sont différents des JO précédents.

France Télévisions va alimenter 3 antennes.

Régie 1 : France 2 et France 3

Régie 2 : France 4 diffusera le foot, le rugby + athlétisme.

Régie 3 : Malakoff diffusera le hand-ball, le basket et le volley.

2. INFORMATION/CONSULTATION SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES PERSONNES ASSURANT LA COUVERTURE DE L'OPÉRATION DES JO À RIO ET PARIS DU 05 AU 21 AOUT 2016 (SUITE)

Organisation au niveau technique :

- ⇒ Un plateau dans le parc Olympique de Rio qui permettra la diffusion sur France 2 et France 3 en matinée.
- ⇒ « Un plateau Club France » pour accueillir les invités en cours de journée (plateau annexe en dehors de la zone de JO).
- ⇒ La régie/production sera basée à Paris
- ⇒ L'éditorial à Rio (dispositif avec Nodal par fibre optique vers les régies de Paris)
- ⇒ Le montage se fera depuis Rio et Paris.
- ⇒ Une salle de montage sera disponible à Tout Le Sport (TLS).

2 équipes alimenteront les 1ères Outremer et les radios indépendamment des 3 diffusions.

15 personnes des Outremer dont 8 de Malakoff sont prévues sur Rio. Ouverture de la régie de Malakoff sur 2 semaines cet été. France Ô aura les mêmes images à l'antenne que France 4.

Malakoff a été associée à ce projet mais pas aux moyens techniques.

La direction a précisé qu'il n'y aurait pas, cette année, de temps pour l'animation et qu'il n'était pas souhaitable d'avoir des mises en image différentes sur les différentes chaînes du groupe.

La direction des sports a veillé à ce que le téléspectateur ait le même regard sur l'ensemble des chaînes.

FO a demandé pourquoi France TV n'avait pas fait appel aux maquilleurs en interne ? La direction a répondu qu'elle avait pris un contrat local, « mais pas d'inquiétude, cette personne parle français » !

Journée type pendant les JO :

De 8h00 à 9h00 : meilleurs moments

12h00 : magazines 50 minutes avec des invités qui auront marqué la veille.

13h00 à 05h00 : continuité des événements, décrochages et temps d'antennes

Les équipes sur Paris travailleront en décalé.

Les équipes sur place travailleront de 09h00 à 00h00.

Rediffusion en heures de nuit et meilleurs moments.



VOTE POSITIF : 20 votants, **19 pour**, 1 abstention

Les élus du CE demandent le réalisé de cette opération ainsi que l'intégration maximum de CDI pour prochains JO d'hiver et d'été.

3. INFORMATION/CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÉAMENAGEMENT AU SEIN DU BATIMENT VALIN ET DU BATIMENT MFTV CONCERNANT UNE PARTIE DES ÉQUIPES DE LA DIRECTION DE LA STRATÉGIE ET DES PROGRAMMES ET D'UNE PARTIE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DÉLÉGUÉE AUX RESSOURCES HUMAINES ET À L'ORGANISATION

Ces réaménagements sont motivés par le souci de regrouper les équipes, et gagner en fluidité (circulation de l'information).

Présentation des mouvements :

Bâtiment Valin

Les équipes de la Direction des Ressources Humaines Siège partent vers MFTV.

Pour les autres directions à Valin, regroupement des équipes :

- Au 2ème étage : la Direction de l'Organisation et de l'Accompagnement des Projets.
- Au 3ème étage : la Direction de la Santé et de la Qualité de Vie au Travail et la Direction de l'Audit Interne.
- Au 4ème étage : la Direction du Développement RH, de l'Emploi et de la Diversité, et la Coordination des journalistes. (D'autres mouvements à prévoir à ce même 4ème étage).

Pour des raisons de disponibilité, des bureaux de second jour devront être utilisés (notamment pour les assistantes sociales).

Bâtiment MFTV

- Au 5ème étage, regroupement des équipes de la DRH siège : arrivée des équipes de La DRH Siège (Dialogue Social Siège + RH de proximité) actuellement installées au 2ème étage et à Valin.
- Au 5ème, regroupement de collaborateurs de la DGDSP (Direction Générale Déléguée de la Stratégie et des Programmes, actuellement dispersés entre le 5ème, le 6ème, le 8ème étages et à EOS.
- Déplacement de collaborateurs de MFTV vers EOS (1 chef de projet numérique) et, vers les locaux de Saint Cloud (équipe du Téléthon) et vers Valin.

Ce sont environ 70 personnes qui sont concernées par ces mouvements.

En terme de calendrier les périodes de déménagement s'étendront sur 7 semaines après la fin de la procédure d'information / consultation.

4. INFORMATION/CONSULTATION SUR LE PROJET D'ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION DE LA DIRECTION EXÉCUTIVE DE FRANCE 2

L'avis du CHSCT a été rendu le 21 avril 2016 et prend acte du projet par 5 voix pour et 1 abstention.

FO a tenu à remercier la direction et les équipes RH d'avoir apporté des réponses et des solutions à plusieurs cas individuels lors de cette réorganisation.

VOTE NEGATIF : 14 votants, 6 pour, 8 abstentions

Rappel : les abstentions sont considérées comme des votes contre.

5. INFORMATION/CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÉGLEMENT INTERIEUR ET SON ANNEXE, LA CHARTE INFORMATIQUE

Dans le prolongement de la signature de l'Accord collectif de mai 2013, il était nécessaire de rédiger un nouveau règlement intérieur destiné à s'appliquer dans tous les établissements de l'entreprise France Télévisions.

Une procédure longue, complexe et qui rend peu lisible les textes soumis à avis des élus du CE.

La consultation des 26 CHSCT et des CE de tout France Télévisions a été entreprise en 2014 et les textes amendés au fur et à mesure. La consultation a été arrêtée puis reprise. L'ensemble des amendements seront consolidés avec l'avis de tous les CE et de tous les CHSCT pour une présentation et un avis au CCE.

Il est donc demandé aux élus de se prononcer sur un texte non finalisé.

Au-delà de la nécessaire protection des données de France Télévisions, la charte informatique a suscité de très nombreuses interrogations et elle est apparue en décalage avec les pratiques d'aujourd'hui, les nouveaux usages et les demandes faites aux journalistes, notamment, d'être présents sur les réseaux sociaux..

FO a exigé la réécriture du paragraphe concernant la responsabilité de tout à chacun en cas d'utilisation frauduleuse de son identité numérique ou de ses identifiants et mots de passe.

La direction a précisé :

- Avoir conscience de la porosité entre « le personnel » et « le professionnel » à travers la messagerie et les réseaux sociaux
- D'indiquer « privé » ou « personnel » devant chaque email à caractère personnel qui partirait de la messagerie professionnelle et de ranger ces messages dans un dossier indiquant « privé » ou « personnel ».
- Que la direction ne peut avoir accès à la boîte email professionnelle des salariés que sur requête auprès d'un juge
- Qu'il existe un contrôle aléatoire sur les pièces jointes (évitant la propagation de virus tel que le cheval de Troie) et une alerte sur des sites à caractère dangereux ou illicites.
- Que la confidentialité des boîtes email des représentants du personnel est assurée
- Et enfin que l'adresse francetv.fr reste une adresse professionnelle.

L'avis des élus du CE Siège sera demandé au prochain CE du mois de juin.

6. INFORMATION/CONSULTATION SUR LE PROJET D'ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION DE L'UNIVERSITÉ ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La Commission Emploi-Formation du Comité d'Etablissement Siège s'est réunie le 10 mai 2016, à la demande des élus du CE du 18 avril, suite à la présentation du projet d'évolution de l'organisation de l'Université France Télévisions et de la Formation Professionnelle.

Les membres de la Commission ont relevé, dès le départ, une incompréhension de fond relative à l'objet de la réorganisation.

Celle-ci est présentée comme l'évolution d'une organisation préexistante et l'organisation cible comme une réponse à des dysfonctionnements et des processus complexes avec des actes de gestion en doublon.

Hors, rien ne démontre dans le document que cette nouvelle organisation améliorera les dysfonctionnements constatés.

Les membres de la Commission estiment avant tout qu'il s'agit d'un rapprochement et même d'une fusion de deux services distincts qui interviennent chacun dans le processus de formation à des niveaux différents.

Les membres de la Commission ont noté que le projet de la direction n'était pas finalisé et ce qui est d'autant plus inquiétant que :

la baisse des effectifs due aux nombreux départs dans le PDV en niveau 1 ou en niveau 2, ainsi que des départs en mobilité interne n'étaient pas achevés (des mouvements se poursuivent à l'heure actuelle). Ces départs ont surtout concerné des responsables de formation de l'Université et du service Formation et des postes à caractères transverses.

La Commission préconise :

- 1) La prise en compte de la surcharge de travail dans un contexte tendu en termes d'effectifs.
- 2) La prise en compte, notamment sur le plan salarial, des nouvelles compétences à acquérir et de la polyvalence demandée.
- 3) Un renforcement du département technologique. Le renfort actuel est le fait d'un CDD qui n'est pas sur un poste pérenne.
- 4) De détailler le contenu des missions du pôle des assistantes : vont-elles toutes faire la même chose ? Sont-elles toutes au même niveau en termes d'emploi ?
- 5) De définir le périmètre et le niveau de responsabilités des 7 personnes du département *Innovation pédagogique*, regroupant les fonctions support dont le management, antennes et programmes, digital.
- 6) De créer un troisième département au même titre que *l'information* et le *département technologie*.
- 7) De ne pas faire l'impasse sur la formation de l'équipe avec une formation croisée sur l'élaboration du suivi du plan de formation et sur les procédures d'appel d'offres.
- 8) De prévoir la tenue d'une réunion de suivi 6 mois après la mise en place de la nouvelle organisation. Cette demande a été acceptée par la Direction.

Les membres de la Commission demandent à ce que les réponses aux questions soulevées lors de cette réunion soient apportées lors du CE du mois de juin.

7. POINT DE SUIVI SUR AITV ET SOUS-TITRAGE

Aux questions des élus relatives aux contentieux en cours (actions prudhommes), la direction précise qu'il s'agit de collaborateurs dont la situation était déjà problématique avant la mise en œuvre du Plan de Départs Volontaires (PDV).

FO a souligné les impacts négatifs de l'arrêt de l'AITV sur les emplois connexes comme les chefs monteurs ou les opérateurs synthé dont certains sont en sous activités. La direction précise avoir accompagnée les chefs monteurs et qu'une proposition de poste a été faite à chacun.

8. INFORMATION SUR LA NOUVELLE ORGANISATION DES RESSOURCES HUMAINES SIÈGE

Cette évolution se fait à effectif constant, sans changement du rattachement hiérarchique ni de modification d'activités.

La Direction des RH Siège regroupe actuellement :

- 3 directions opérationnelles (DRH Info sports / DRH Antenne et développement numérique / DRH Présidence, RH, Communication, Gestion et Moyens)
- la Direction du Dialogue Social Siège

L'organisation cible prévoit la création de 2 directions supplémentaires directement rattachées à la DRH Siège :

- regroupant les collaborateurs en charge de la formation et du développement RH auparavant intégrés dans les 3 DRH opérationnelles.
- regroupant les gestionnaires d'activité.

Enfin les périmètres des RRH de la DRH Présidence, RH, Communication et Gestion et Moyens sont revus de la façon suivante :

- Petites structures / juridique
- Communication / immobilier et Moyens généraux
- Finance et moyens des Antennes
- Ressources Humaines et organisation

La direction va faire une large communication sur cette nouvelle organisation de la DRH Siège et en particulier sur les périmètres des IRH et des RRH afin que chaque salarié sache de qui il dépend.

Ce n'est qu'une information, l'avis des élus du CE n'est pas demandé.

9. PRÉSENTATION DES ÉLÉMENTS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2015

Les charges s'élèvent à 709.2 Millions d'euros, en légère baisse par rapport à 2014 mais en hausse par rapport au budget prévisionnel 2015.

Les charges de personnels s'élèvent à 406.8 Millions d'euros en légère baisse par rapport à 2014. Les effets des départs liés au PDV se verront en 2016.

Les charges hors personnel s'élèvent à 302.1 Millions d'euros en légère hausse par rapport à 2014.

10. PRÉSENTATION DES PLANS DE CHARGE AU 31 MARS 2016

La présentation concerne le Siège, Malakoff et Vaise.

Il est à noter qu'il n'y a aucune harmonisation des données présentées, ni lexique pour interpréter correctement celles-ci.

L'analyse des documents est donc difficile dans sa compréhension et donc peu pertinente.



Jean-Michel SEYBALD	Edith CAZANOVA
Thierry HAY	Marie-Pierre SAMITIER
Claire-Lise AGNIERAY	Odile COGNET-DECHEN
Olga ABLAVI	Isabelle GEY

Prochain CE Siège: Prévue le 20 juin 2016

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter vos élus CE
ou le bureau Force Ouvrière



Bureau FO Siège - D-220
Syndicatfo.groupe@francetv.fr

01.56.22.43.76

Retrouvez nous sur le Web : www.fo-francetele.fr